

C.C.A.S.



LA ROCHE VINEUSE

C.C.A.S.

En MAIRIE

2 Rond Point René Cassin

71960 LA ROCHE VINEUSE

Tél: 03.85.37.71.9

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 20 septembre 2022 – 18h30**

Date de convocation : 5 septembre 2022.

Date d'affichage : 27 septembre 2022.

L'an deux mil vingt et deux, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Michel-André ROCHETTE, Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Suzanne CHANUT, Roselyne ARCELIN, Jocelyne REMIRE, Céline SANTE, Jacqueline GIRARD, Marie-France AULAS arrivée à 19h n'a pas participé à la délibération n° 11/2022.

Membres excusés : Mme Sonia BLONDEAU, Marie-Louise BOUVIER, M. Bernard COTTIN a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER.

Membres absents : Néant.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire énonce les personnes absentes et excusées, puis il annonce la démission de M. Nicolas LATHUILLIERE. Ensuite, il donne la parole à Mme POTTIER.

DELIBERATIONS

11/2022 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 9 juin 2022.

Madame Marie Claude POTTIER demande à l'ensemble des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 juin 2022.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 juin 2022.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan du repas des aînés :

Mme Marie Claude POTTIER fait savoir que sur les 311 invitations envoyées aux personnes de 72 ans ou plus, 236 personnes ont répondu à l'invitation. Il en ressort que 66 personnes ne souhaitent pas assister aux repas ni recevoir de colis, 114 (dont 37 de l'Eau Vive) souhaitent recevoir un colis et 56 personnes (dont 19 de l'Eau Vive) souhaitent assister aux repas. Le nombre de participant au repas s'élève à 81 personnes avec les invités, les animateurs, les membres du comité des fêtes, les élus et les membres du CCAS. Ensuite, Mme Marie Claude POTTIER énonce les chiffres de 2019 et indique une baisse de participation des personnes de

La Roche Vineuse au repas. Diverses raisons sont évoquées pouvant justifier cette baisse de participation (changement de la date, modification de l'âge...).

La journée a été, comme à son habitude, appréciée par les convives. Cependant, les membres du CCAS présents ont constaté que peu de personnes ont dansé, malgré la bonne prestation des animateurs. Une réflexion sur la mise en place d'un autre type d'animation sera faite pour le prochain repas des aînés, en 2024. Pour l'année 2023, les membres du CCAS décident de mettre en place uniquement les colis de fin d'année, en raison des travaux à la salle des fêtes qui engendrent l'incertitude de sa disponibilité.

Préparation des colis de Noël :

Mme Marie Claude POTTIER rappelle que 114 personnes, de 72 ans ou plus, souhaitent recevoir le colis de Noël (dont 77 habitants de La Roche Vineuse et 37 de l'Eau Vive). Elle remémore le montant de 30 € par colis, acté par le CCAS et énumère différentes propositions pour la composition du colis. Après discussion, les membres du CCAS décident que le colis sera composé d'une bouteille de crémant, d'un sachet de biscuits et d'un ballotin de chocolats/pâtes de fruits.

Plan canicule :

Mme Marie Claude POTTIER présente le courrier de la Préfecture déclenchant le plan canicule de cet été. Elle explique ce qui a été mis en place par la commune, puis rappelle la réglementation. Elle indique que les personnes doivent faire la démarche de s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables. A ce jour, aucune inscription n'est enregistrée en mairie. Afin de sensibiliser les personnes, Mme Laure SEYDOUX propose de diffuser l'information avec le colis des aînés. Une distribution sera également faite par les élus, pour les personnes de 72 ans ou plus qui ne reçoivent pas le colis. Enfin, une information paraîtra dans le bulletin municipal de fin d'année.

Point sur le centre de loisirs :

Mme Florence CHEVASSON fait un bilan sur les interventions du CLEM pour l'année 2021/2022. Elle indique qu'il y a eu une forte diminution des effectifs en garderie maternelle le matin et le soir. Actuellement, les effectifs sont repartis à la hausse. En ce qui concerne le centre de loisirs du mercredi, le groupe des enfants de 3 à 6 ans étant complet pour septembre 2022, avant même que les enfants de petite section de la commune aient la possibilité d'être inscrits. Il a donc été décidé d'ouvrir un nouveau groupe, permettant ainsi d'accueillir ces enfants. Mme Florence CHEVASSON fait ensuite un point sur les effectifs durant les différentes périodes de vacances scolaires avec un taux de fréquentation 61% d'enfants de La Roche Vineuse pour les vacances de la Toussaint, 70% pour les vacances de février, 52% en avril et 62% pour les vacances d'été. Elle annonce que le centre de loisirs a ouvert 6 semaines cet été. Ensuite, Mme Florence CHEVASSON évoque les discussions en cours avec la commune de Prissé, qui souhaite avoir des places prioritaires pour les enfants de sa commune. L'objectif du CLEM pourrait être d'ouvrir un troisième groupe sur les vacances et d'accueillir les enfants sur les 2 semaines des vacances scolaires.

Aide aux devoirs mis en place par le CLEM sur le temps de garderie périscolaire :

Mme Florence CHEVASSON fait savoir que l'aide aux devoirs est remise en place sur le temps de garderie par les bénévoles.

12/2022 - Aide financière ponctuelle.

Mme Florence CHEVASSON fait part d'une demande d'aide qui serait nécessaire pour une famille, afin de prendre en charge les frais de garderie un jour par semaine pour 2 enfants, pour pouvoir bénéficier du dispositif d'aide aux devoirs. Après délibération, les membres du CCAS décident de prendre en charge les frais de garderie pour les deux enfants, une fois par semaine, après dépôt, par la famille, d'un dossier de demande d'aide en mairie.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES.

Repas des aînés : Mme Marie Claude POTTIER propose aux membres du CCAS d'acter la prise en charge du repas des aînés par le CCAS, pour les élus et les membres du CCAS, qui participent à la mise en place, au service et au rangement le jour du repas, au même titre que les membres du comité des fêtes. Les élus décident à l'unanimité de prendre en charge ces repas par le CCAS.

Aide sociale : M. Michel André ROCHETTE demande s'il y a de nouveau dossier de demande d'aide sociale. Mme Marie Claude POTTIER lui indique qu'il n'y a aucune nouvelle demande d'aide. Enfin, M. Michel André ROCHETTE évoque la situation d'une famille en difficulté par rapport à son logement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h40

La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 5 décembre 2022, à 18h00 pour la préparation des colis et 18h30 pour la réunion.